



SYNDICAT DES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION EN GUADELOUPE

DECLARATION LIMINAIRE DU SPEG AU CSA DU 04 SEPTEMBRE 2025

Monsieur le Recteur, Mesdames et Messieurs les membres du CSA,

En ce début d'année scolaire, le SPEG souhaite attirer l'attention du CSA sur les difficultés persistantes auxquelles est confrontée l'école en Guadeloupe. Ces difficultés, régulièrement signalées, continuent de peser lourdement sur les conditions d'apprentissage des élèves et sur les conditions de travail des personnels.

En effet, à chaque rentrée, sont imposées de nouvelles mesures et/ou de nouvelles réformes à mettre en œuvre sans aucun bilan réel des précédentes. Cette année encore, le ministère a présenté ses mesures pour la rentrée 2025 comme étant des avancées. En réalité, elles s'inscrivent dans une logique d'économie budgétaire et de communication. D'un côté, on supprime des postes et on continue d'affaiblir les académies comme la Guadeloupe, de l'autre, on annonce des réformes pédagogiques sans moyens, en imposant aux équipes toujours plus de tâches et de réformes successives.

On parle de « revalorisation », mais ce ne sont que des primes ciblées, sans véritable augmentation du point d'indice ni reconnaissance pour l'ensemble des personnels.

On vante la « transformation de la voie professionnelle », mais sans équipements adaptés aux nouvelles ouvertures de sections avec des plateaux techniques obsolètes ne répondant pas aux exigences des référentiels d'activités professionnelles. C'est le cas pour la Section Aménagement et Finition à la SEP de Bouillante et énergétique au LP Gerty Archimède par exemple.

Ces mesures sont déconnectées du terrain et elles traduisent une vision purement comptable de l'école. Elles ignorent la réalité de nos établissements, de nos élèves, de nos conditions de travail, de la singularité de notre académie tout simplement.

Mais les faits sont têtus. Sous prétexte d'une baisse démographique, que connaît notre territoire, la Guadeloupe a subi 89 suppressions de postes. Ces suppressions ont des conséquences sur le fonctionnement de notre système éducatif :

- Des classes surchargées, rendant l'enseignement moins efficace,
- Une dégradation des conditions de travail pour les personnels, déjà sous pression,
- Une augmentation des inégalités scolaires sur notre territoire,
- Une diminution du vivier des TZR dans plusieurs disciplines pour assurer les remplacements.
- L'expatriation massive des néo titulaires dans les académies de France.

A cause des inégalités sociales et scolaires existantes, d'un taux d'échec scolaire élevé, et des réalités insulaires, la Guadeloupe doit faire face à des problématiques qui exigent des moyens adaptés et une organisation spécifique pour garantir l'accès équitable à l'éducation.

Concernant les mutations et la gestion des carrières des personnels, le SPEG dénonce le manque de transparence et l'opacité dans lesquels se déroulent ces opérations depuis le 1^{er} janvier 2020. Pour les promotions à la hors classe ou à la classe exceptionnelle par

exemple, Il n'est pas normal qu'au moins le barème du dernier promu ne soit communiqué officiellement aux organisations syndicales et au personnel concerné. Cela porte d'emblée atteinte au contradictoire lors des opérations de mutation et des promotions dans l'académie et complique les recours.

En ce qui concerne l'enseignement de la langue créole dans l'académie. Le créole est reconnu comme langue régionale avec des programmes officiels et possibilité d'enseignement du primaire au lycée

Malgré les actions et projets pédagogiques (semaine des langues, projets...) les données académiques soulignent une offre inégale selon les établissements voire inexistante et un besoin de stabiliser des postes et ressources.

La situation des AESH dans notre académie est critique. Ces personnels jouent un rôle clé dans l'inclusion scolaire des élèves en difficulté, cependant, ils continuent de faire face à des conditions de travail précaires et souvent en contradiction avec la réglementation. Face à cette situation alarmante, en dehors de la régularisation des contrats 21h payés 19h30, le SPEG réclame la transformation des contrats de 21h en contrat de 24h pour tous les AESH.

Les élèves et les personnels de l'académie de Guadeloupe méritent mieux. Le SPEG reste vigilant et déterminé pour défendre les droits de tous les personnels de l'éducation en Guadeloupe. Nous demandons à l'administration, en concertation avec les représentants des personnels et les autres acteurs de l'école en Guadeloupe, de prendre des engagements afin de garantir à notre jeunesse un cadre éducatif optimal pour la réussite de tous.

*Pointe-à-Pitre, le 04 septembre 2025
Les représentants du SPEG au CSAA Guadeloupe*